



**Kolly Nicolas**

Déménagement de la police de sûreté : état des lieux

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 26.08.19

DSJ/DAEC

## Dépôt

Le 13 septembre 2018, le Grand Conseil a accepté le décret « 2018-DAEC-83 » concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 11 500 000 francs, soit 9 800 000 francs pour l'achat des immeubles et 1 700 000 francs pour le crédit d'étude en vue de l'acquisition du bâtiment Boschung, à Granges-Paccot.

Selon le décret précité, l'acquisition de ce bâtiment a pour but d'y implanter la police de sûreté afin d'y créer des synergies avec la Police cantonale déjà implantée à Granges-Paccot.

Par la présente question écrite, je souhaiterais avoir un état des lieux de la situation et remercie, par conséquent, le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions qui suivent :

1. Quel est le calendrier du déménagement de la police de sûreté sur le site acquis à Granges-Paccot ?
2. Qu'advient-il des actuels locaux de la police de sûreté après son déménagement à Granges-Paccot ?
3. Si les synergies évoquées avec la gendarmerie sont évidentes, force est de constater que la police de sûreté travaille davantage avec le Ministère public. Aujourd'hui, l'emplacement à côté du Ministère public est idéal afin de permettre des synergies entre ces autorités, notamment dans des enquêtes complexes. Comment les liens avec le Ministère public seront-ils maintenus après le déménagement de la police de sûreté ?
4. Les collaborateurs de la police de sûreté ont-ils été consultés par rapport à ce déménagement ? Si oui, quel est leur avis sur la question ? En outre, ont-ils été consultés dans le cadre des travaux à effectuer aux bâtiments Boschung, en particulier par rapport à leurs besoins ?

—